

Signature de la Charte départementale Agriculture & Urbanisme, pour un aménagement équilibré du territoire.

En 2006, l'Etat, le Conseil Général, l'Association des Maires du Finistère et la Chambre d'Agriculture s'étaient engagés dans une charte départementale pour une reconnaissance partagée de l'agriculture dans l'aménagement du territoire. Après 8 ans d'existence, alors que les tensions foncières et que l'artificialisation des sols se sont amplifiées, une nouvelle charte, plus ambitieuse, vient d'être signée.

C'est un document cadre, par lequel les acteurs finistériens s'engagent officiellement et volontairement à préserver les équilibres fonciers, à gérer l'espace de façon économe et concertée ainsi qu'à concilier les usages, bien souvent en compétition sur le foncier.

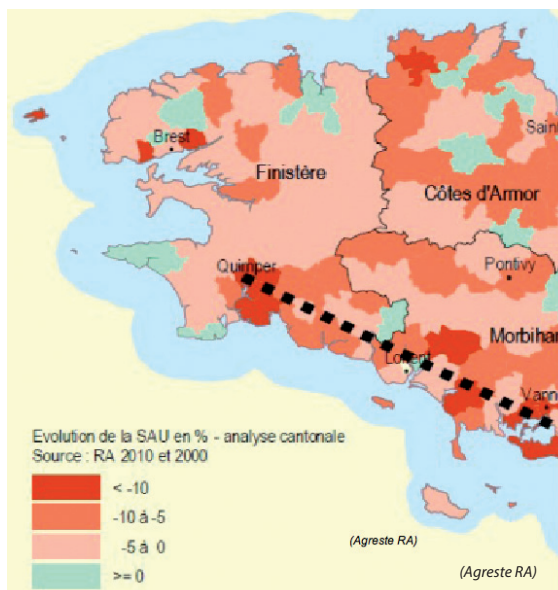


Un constat préoccupant

Aujourd'hui, alors même que la lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles est renforcée par les exigences législatives et réglementaires (Grenelle, Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, et demain, loi d'Avenir pour l'Agriculture, loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), la perte de Surface Agricole Utile du Finistère n'a jamais été aussi forte. Elle s'élève au rythme de 3 ha par jour entre 2000 et 2010. L'évolution de l'occupation des sols, l'artificialisation de ceux-ci, le recul de certains espaces agricoles et naturels s'affirment désormais comme des phénomènes économiquement et écologiquement préoccupants.

Par ailleurs, l'augmentation des coûts et la raréfaction de certains types de biens fonciers placent la question foncière de plus en plus au centre des préoccupations des acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire.

De même, la maîtrise foncière est devenue un enjeu majeur conditionnant souvent la mise en œuvre effective des politiques d'aménagement et de développement portées par les collectivités.



Le travail de révision

Depuis plus d'un an, l'Association des Maires du Finistère, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général travaillent de concert avec le préfet du Finistère pour prendre de nouveaux engagements, dans la continuité de ceux de la charte de 2006, comprenant de nouvelles orientations en matière de gestion du foncier et adaptés aux préoccupations locales.

Ce travail a été mené en partenariat avec les acteurs publics de l'aménagement du territoire et acteurs économiques du monde rural : l'Association des Maires Ruraux du Finistère, les maîtres d'ouvrage de Schémas de Cohérence Territoriale, le Parc Naturel Régional d'Armorique, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Brest, Quimper et Morlaix, les agences d'urbanisme, la SAFER, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, le Conservatoire du littoral, ainsi qu'avec les membres de la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) : les syndicats de la profession agricole, des associations agréées environnement, la chambre départementale des Notaires, le syndicat de la propriété privée...

Les engagements de la Charte

La démarche aboutit aujourd'hui à un texte d'engagement politique, partagé, volontaire et non réglementaire.

Ce texte se décline en 5 grands engagements ambitieux que les signataires s'emploient à porter de façon concertée :

- favoriser la dynamique de l'agriculture finistérienne par la préservation équilibrée du foncier
- gérer l'espace de manière économe
- concilier les usages
- préserver la biodiversité et les paysages des espaces ruraux
- observer le foncier et l'usage des sols

Au-delà des quatre signataires que sont l'Etat, l'Association des Maires du Finistère, le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture, la charte est ouverte à l'adhésion de l'ensemble des partenaires associés qui pourront la mettre en œuvre dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire.

« Une gestion plus économe de l'espace s'impose pour protéger et développer une agriculture économiquement et socialement viable, prenant en compte les préoccupations environnementales, ce qui suppose de concilier le développement agricole, la préservation des espaces et des milieux naturels et des paysages avec l'intégration des nouveaux habitants dans l'espace rural. »

Charte Agriculture et Urbanisme du Finistère - 2014



La charte a été signée le 20 février 2014.
De gauche à droite : Jean René JONCOUR, Président de l'Association des maires du Finistère, Pierre MAILLE, Président du Conseil Général, Jean-Luc VIDELAINE, Préfet du Finistère, André SERGENT, Président de la Chambre d'agriculture.

Une démarche partenariale et dynamique

Cadre général, la charte est aussi un outil dynamique, capable d'évoluer. Elle a vocation à s'adapter aux changements de contexte et surtout à se décliner de façon pratique, notamment en fiches opérationnelles.

L'animation de la charte s'appuie sur le comité de pilotage, associant les acteurs du territoire. C'est un lieu de débat, de validation des travaux et de suivi.

L'AMF29 participe à ce comité et a désigné 3 élus au sein de la CDCEA (2 maires et 1 président d'EPCI).

En effet, l'adhésion et l'implication des acteurs œuvrant pour la préservation des sols agricoles et naturels et la réduction de la consommation d'espace par l'urbanisation est essentielle dans la vie de la charte.

Des actions à engager

Les objectifs doivent maintenant être déclinés en fiches pratiques et préconisations opérationnelles (une trentaine de fiches en cours d'élaboration, entre planification, aménagement, outils fonciers).

Par exemple il s'agit de :

- Renforcer les diagnostics agricoles des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).
- Proposer un cadre commun pour les objectifs chiffrés de consommation d'espace, la notion de densité, des SCoT et PLU.
- Bâtir une approche partagée pour les constructions en espace rural (gîte rural, logement de l'exploitant, bâtiment lié à la production d'énergie).
- Identifier les leviers pour la réutilisation ou déconstruction des bâtiments agricoles désaffectés.
- Optimiser le foncier agricole par l'aménagement foncier rural et l'utilisation agricole des réserves foncières.
- Mieux connaître l'évolution du foncier et des usages par des indicateurs communs.

Les fiches sont élaborées collectivement et disponibles sur le site internet des services de l'Etat en Finistère, après leur validation.

La Charte départementale Agriculture & Urbanisme, pour un aménagement équilibré du territoire

sera diffusée début mars aux partenaires et collectivités.

Vous pouvez la télécharger sur le site internet des services de l'Etat, dans la rubrique « politiques publiques »

www.finistere.pref.gouv.fr



Crédits photo : DDTM 29, CA 29, JP Ferrand.